



Complément d'information sur l'autorisation de dépenses

Date de la séance du CE : 26 avril 2023
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2022.BVD.6180
Classification : Non classifié

Avenir Berne Romande, pôles de compétences dans le Jura bernois, crédit d'engagement pour l'avant-projet (remplace l'ACE 1225/2022)

1. Objet

En raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura au 1^{er} janvier 2026, les unités administratives cantonales actuellement sises à Moutier devront être transférées sur le territoire bernois d'ici à la fin de l'année 2025. Parallèlement, dans le cadre du projet « Avenir Berne romande » (ABR), différentes unités administratives du Jura bernois doivent être réorganisées. Dans ce cadre, il est prévu de mettre en place plusieurs pôles de compétences répartis sur différents sites.

Un nouveau centre administratif moderne verra ainsi le jour à Tavannes. Les moyens nécessaires pour couvrir les frais d'étude de projet du centre qui sera situé dans l'immeuble Tavannes Machines ont déjà été approuvés. Cet immeuble ne suffira toutefois pas à accueillir l'ensemble des unités administratives du Jura bernois. Le crédit d'engagement de 990 000 francs permettra de financer l'avant-projet visant à relocaliser les unités administratives sur d'autres sites du Jura bernois.

Le présent arrêté remplace l'ACE 1225/2022 du 23 novembre 2022 concernant « Avenir Berne Romande, locaux provisoires dans le Jura bernois pour la justice et la police, crédit d'engagement pour l'avant-projet ».

2. Classe(s) d'immobilisations et durée d'utilisation standard (durée d'amortissement)

Classe d'immobilisations	Montant en CHF	Durée d'utilisation
Bâtiments en construction, bâtiments	990 000	

3. Répartition entre les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserve en %
-----------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	--------------

Les informations sur la durée d'utilisation, les amortissements et les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur seront indiquées dans le crédit de réalisation.

4. Lien avec le plan d'investissement

Dépenses d'investissement par année

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

En mio. CHF	Total	Années pré-cédentes	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Années suivantes
Investissements effectifs nets	122		11,4	16,2	29,6	11,5	11,4	30,4	11,5
Montant alloué dans le plan d'investissement intégré 2022	0								

Il s'agit d'un projet urgent à court terme qui n'est pas inscrit dans le plan cantonal d'investissement intégré pour 2022. Concernant les écarts entre les investissements nets actuels et le plan d'investissement intégré, voir les explications au chiffre 6 du projet d'arrêté.

5. Explication des répercussions sur le compte de résultats

Charges d'amortissement annuelles (sur toute la durée d'utilisation)

Classe d'immobilisations	Montant
--------------------------	---------

Les informations sur la durée d'utilisation, les amortissements et les investissements générant une plus-value et ceux préservant la valeur seront indiquées dans le crédit de réalisation.

Coûts induits à la charge du compte de résultats faisant suite à la dépense d'investissement

Description	Année	Montant
-------------	-------	---------

Total en CHF